



PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 77 CONCERNANT PUBLICIS GROUPE SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



PUBLICIS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 31 MAI 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 10 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président du directoire intègre le versement d'actions gratuites (similaires à des RSU-Restricted Stock Units) non soumises à conditions de performance, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de PUBLICIS GROUPE SA

Le conseil de surveillance de PUBLICIS comportera, à l'issue de l'assemblée générale 54,55% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Maurice Lévy	Président Ancien Président du directoire	Non libre d'intérêts	100%	M	81	FR	6	2025	0	2		M	M
	Elisabeth Badinter	Vice-Présidente représentante d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	79	FR	36	2026	0	1		P	
	Simon Badinter	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	54	FR	24	2025	0	1			
	Sophie Dulac	Représentante d'actionnaire	Non libre d'intérêts	86%	F	65	FR	25	2024	0	1			
	Marie-Josée Kravis	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	73	US	13	2024	0	2		M	
	Pierre Penicaud	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	6	2025	0	1			
	Patricia Velay- Borrini	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	54	FR	3	2024	0	1			
	Jean Charest		Libre d'intérêts	100%	M	64	CA	10	2025	0	3	P	M	
	Tom Glocer		Libre d'intérêts	86%	M	63	US	7	2024	0	3	M		M
	André Kudelski		Libre d'intérêts	100%	M	63	CH	7	2024	1	1	M	M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Suzan LeVine		Libre d'intérêts	100%	F	53	US	4	2027	0	1	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Antonella Mei- Pochtlar		Libre d'intérêts	100%	F	65	IT	4	2027	0	4			M
	Tidjane Thiam		Libre d'intérêts	100%	M	60	CI	1	2026	1	2	M		

2. Spécificités

- Les statuts de PUBLICIS GROUPE SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

